

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)  
DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES,

Par arrêté en date du 3 septembre 2019, Monsieur le Président de Saint-Quentin-en-Yvelines a ordonné l'ouverture d'une **enquête publique** sur le projet de **révision allégée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Saint-Quentin-en-Yvelines** dont le périmètre couvre les communes d'Élancourt, Guyancourt, La Verrière, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Trappes et Voisins-le-Bretonneux, arrêté par délibération du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en date du 27 juin 2019 pour une durée de **34 jours consécutifs, du lundi 14 octobre 2019, 09H30, au samedi 16 novembre 2019, 12h00.**

Ledit projet de révision allégée du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines vise à :

- Améliorer la lisibilité des règles
- Permettre ou contrôler l'évolution de secteurs de la ville
- Compléter la protection patrimoniale
- Tenir compte de la décision du tribunal administratif de supprimer le secteur NHMB03
- Corriger des erreurs matérielles ou mettre à jour le document

**Monsieur Jacques BERNARD BOUSSIÈRES**, Ingénieur conseil, a été désigné en qualité de **Commissaire-enquêteur** pour cette enquête publique, par décision n° E19000078/78, en date du 10 juillet 2019, de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment :

- Le projet de PLU qui intègre le rapport de présentation comprenant la notice explicative de la révision et une **évaluation environnementale** qui figure dans
- L'avis de l'autorité environnementale.
- Les études d'impact des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) suivantes: ZAC de la Clef de Saint Pierre à Élancourt, ZAC Nord-Réaux à Élancourt, ZAC de Villaroy à Guyancourt, ZAC de Villaroy-Est à Guyancourt, ZAC Gare-Bécannes à La Verrière, ZAC du Sud Village, à Montigny-le-Bretonneux, ZAC de l'Aérost, à Trappes, ZAC de la Remise à Voisins-le-Bretonneux.
- **Le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint par les personnes publiques associées (PPA) du projet de révision allégée du PLUi de Saint-Quentin-en Yvelines organisée le 16 septembre 2019.**
- **L'arrêté d'ouverture d'enquête publique.**
- **Une copie des avis publiés dans la presse.**

**Le dossier du projet de révision allégée sera disponible :**

- A l'**Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines**, siège de l'enquête publique, aux jours habituels d'ouverture au public de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, 1 rue Eugène Hénaff, ZA du Buisson de la Coudre, 78192 Trappes,
  - au **Centre Technique Municipal de la Mairie d'Élancourt** (Direction des services techniques et de l'urbanisme), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, 34 route de Trappes 78990 Élancourt,
  - en **Mairie de Guyancourt**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, 14 rue Ambroise Croizat 78280 Guyancourt,
  - en **Mairie de La Verrière** aux jours et heures habituels d'ouverture au public, avenue des Noés 78320 La Verrière,
  - en **Mairie de Magny-les-Hameaux**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, 1 place Pierre Bérégoz 78114 Magny-les-Hameaux,
  - en **Mairie de Montigny-le-Bretonneux**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, 66 rue de la Mare aux Carats 78180 Montigny-le-Bretonneux,
  - en **Mairie de Trappes**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public 1 place de la République 78190 Trappes,
  - en **Mairie de Voisins-le-Bretonneux**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, 1, place Charles de Gaulle 78960 Voisins-le-Bretonneux,
- Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté aux mêmes dates et heures sur un poste informatique situé dans les lieux susvisés,

Le dossier d'enquête publique est disponible durant l'enquête publique sur le site internet de Saint-Quentin-en-Yvelines : [www.sqy.fr/plui-revision2019](http://www.sqy.fr/plui-revision2019)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête.

Un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Monsieur le Commissaire-enquêteur sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique situé dans les mairies susvisées, dans le Centre Technique Municipal de la Mairie d'Élancourt accessibles aux jours et heures habituels d'ouverture au public et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, aux jours aux jours habituels d'ouverture au public de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

En outre, un **registre dématérialisé** est également mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête.

**Ainsi, le public pourra déposer ses observations et propositions à l'adresse suivante :**

<https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes2?RDEPOT=EP19496>

**Le public pourra consulter ledit registre dématérialisé à l'adresse suivante :**

<https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes2?RLIRE=EP19496>

Des observations destinées à Monsieur le Commissaire-enquêteur peuvent être envoyées à l'adresse courriel suivante : [plui.CE@sqy.fr](mailto:plui.CE@sqy.fr)

Des observations écrites pourront être également adressées à Monsieur le Commissaire-enquêteur, à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations déposées sur le registre dématérialisé et celles adressées de manière dématérialisée à Monsieur le Commissaire-enquêteur, seront imprimées sur papier et seront consultables sous cette forme dans tous les sites d'enquêtes publiques.

Monsieur le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, et dans les communes concernées, aux jours et heures suivants :

**Voisins-le-Bretonneux - Mercredi 16 octobre - de 16h30 à 19h30**

**Guyancourt - Samedi 19 octobre - de 9h00 à 12h00**

**Trappes - Lundi 4 novembre - de 15h30 à 18h30**

**Magny-les-Hameaux - Mercredi 6 novembre - de 16h00 à 19h00**

**La Verrière - Samedi 9 novembre - de 9h00 à 12h00**

**Montigny-le-Bretonneux - Mardi 12 novembre - de 16h30 à 19h30**

**Hôtel d'agglomération - Jeudi 14 novembre - de 15h00 à 18h00**

**Élancourt (CTM) - Samedi 16 novembre - de 9h00 à 12h00**

Les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture en mairies des communes concernées ainsi que sur les sites internet de ces communes, au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et sur son site internet à l'adresse suivante : [www.sqy.fr/plui-revision2019](http://www.sqy.fr/plui-revision2019)

**Au terme de la procédure de révision du PLUi, le PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines sera approuvé par délibération du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines** en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qu'il estimera nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, des avis, observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire enquêteur.

Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative au projet de révision allégée du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès de Mme Jasmine DOZIAS (tél : 01.39.44.81.27, [plui@sqy.fr](mailto:plui@sqy.fr))

**Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de l'Urbanisme et de la Prospective**

**1, rue Eugène Hénaff – ZA du Buisson de la Coudre - BP 10118**

**78192 Trappes Cedex (tél accueil : 01.39.44.80.80 - Fax : 01.30.57.12.64).**